

Communiqué de presse, Paris le 17 octobre 2017

## 15 demandeurs d'emploi ultramarins en mobilité, recrutés en tant que facteur par La Poste

15 demandeurs d'emploi originaires de départements d'outre-mer, venus en mobilité professionnelle dans la région Auvergne/Rhône-Alpes par l'intermédiaire de LADOM, ont été recrutés en qualité de facteur, au sein du groupe La Poste.

### Un partenariat quadripartite efficace

Dès le début de l'année, les directions régionales (Auvergne/Rhône-Alpes) des quatre acteurs économiques que sont La Poste, l'Afpa, Pôle emploi, et LADOM, se sont associés autour d'une opération inédite et d'envergure : **proposer un contrat de professionnalisation de facteur à des demandeurs d'emploi \*ultramarins permettant la validation d'un titre professionnel de chauffeur-livreur en véhicule léger.**

Pourquoi ?

Ce métier qui, pourtant offre de belles perspectives d'embauche et une évolution de carrière intéressante, peine à trouver écho auprès des demandeurs d'emploi de l'Hexagone.

### La réponse outre-mer

LADOM, acteur incontournable de la mobilité des résidents d'outre-mer, construit, met en œuvre, finance des formations en mobilité et favorise l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. C'est, au regard de cette compétence que LADOM, a engagé un partenariat opérationnel avec les trois opérateurs. LADOM, a eu pour mission de mobiliser les candidats en outre-mer, d'organiser et de sécuriser leur venue dans l'Hexagone. Préalablement à l'embauche en alternance, cet été, un module de formation d'une durée de deux mois a été dispensé aux candidats. Ce module préparatoire avait pour objet d'appréhender le métier de facteur et de leur permettre de s'approprier leur nouveau contexte de vie en France hexagonale. A l'issue de cette période décisive, ils ont été évalués par La Poste sur leurs compétences sociales et leur aptitude à embrasser ce métier. Les résultats sont très positifs car, sur les 16 personnes ayant suivi la formation préparatoire, 15 ont été retenues et ont ainsi pu signer un contrat de professionnalisation. Dorénavant, durant huit mois, ils se formeront et apprendront le métier et, en fonction de la satisfaction de l'employeur et de leurs souhaits d'avenir, une embauche durable au sein du groupe pourra s'envisager.

Cette opération qui est une réussite pour les quatre partenaires a pu se faire jour grâce leur opiniâtreté et à l'objectif partagé de trouver de nouveaux talents au-delà de l'Hexagone.

Gageons que cette opération « pilote », puisse se renouveler, ceci afin de profiter à un plus grand nombre de demandeurs d'emploi ultramarins.

\* ultramarin : résident d'outre-mer

Contact presse LADOM : [laura.bourquinaud@ladom.fr](mailto:laura.bourquinaud@ladom.fr) – responsable communication & partenariats